

Projet éolien à Sens-de-Bretagne

Visioconférence de présentation et d'échanges autour des
variantes d'implantation étudiées

Jeudi 8 juillet 2021, 18h30

Compte rendu

Historique et contexte

Depuis l'automne 2018, après l'identification d'une zone de potentiel éolien au Nord-Ouest de la commune et l'obtention de l'avis favorable du Conseil municipal de Sens-de-Bretagne pour la réalisation des études, nous, Voltafia, avons engagé les démarches de développement nécessaires à la qualification de ce potentiel en vue de concevoir un projet de parc éolien.

Débutées au printemps 2019, les diverses études techniques se sont déroulées afin d'affiner ce projet – étude environnementale, acoustique, paysagère, analyse de la ressource en vent. Depuis avril 2021, les bureaux d'études indépendants, auxquels la réalisation de ces expertises a été confiée, ont compilé l'ensemble des résultats obtenus et analysé plusieurs scénarios d'implantation d'un parc éolien au sein de la zone d'étude.

Chacune de ces variantes a été évaluée au regard des différents enjeux et réalités de terrain.

Ces éléments ont été présentés à l'ensemble du Conseil municipal de Sens-de-Bretagne lors de sa réunion du lundi 6 juillet 2021. Dans le cadre de notre démarche de concertation, nous tenions à également présenter ces éléments aux diverses parties prenantes rencontrées jusqu'à ce stade, avant de procéder à une information plus large auprès des citoyens via la diffusion d'une lettre d'information et la mise en ligne d'un site internet.

Organisation de la visioconférence

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, nous avons privilégié le format d'une visioconférence pour cette présentation, tenue en fin d'après-midi. Nous avons fait le choix d'en confier l'organisation et l'animation à la société Eclectic Expérience, spécialisée dans la mise en oeuvre de dispositifs de démocratie participative.

Les parties prenantes que nous avons souhaitées convier à cet évènement rassemblaient un panel d'acteurs locaux varié. Toutes ont été invitées par courrier transmis par courriel le 21 juin 2021.

Au total, 20 personnes ont participé à cette visioconférence, représentant élus, riverains, institutions et acteurs économiques, en provenance des territoires concernés par le projet éolien.

Sont à noter, les présences des élus suivants :

- M. Jaouen, Président de la Communauté de communes Val d'Ille et d'Aubigné ; accompagné de M. Janssens, conseiller énergie climat ;
- M. Dumilieu, adjoint à l'urbanisme et l'environnement à la Mairie de Sens-de-Bretagne ;
- M. Fougé, Maire de Feins ;
- M. Prioul, Maire de Saint-Rémy-du-Plain ;
- M. Boulmer, Maire de Marcillé-Raoul ;
- Mme Beaussire, conseillère municipale de Feins.

Etaient représentés :

- 2 acteurs économiques locaux, dont le Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) ;
- l'association APSE (Association pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement).

Enfin, 10 riverains de la zone d'implantation potentielle ont également participé à cet évènement.

Cet évènement s'est articulé autour de deux axes principaux : la présentation du contexte du projet et les principaux résultats des études réalisées dans un premier temps, puis un exposé sur les différentes variantes étudiées, l'implantation privilégiée, les différentes projections en photomontages, les mesures proposées et le calendrier prévisionnel du projet.

Chacune de ces séquences de présentation, menée par Moïra Andreu, cheffe de projets, a été suivi d'un temps d'échange avec les participants, animé par David Prothais de la société Eclectic Experience.

Lors des temps d'échanges, Fanch Granger, chef de projet, et Sylvain Roland, chargé de dialogue territorial ont contribué à apporter des réponses aux divers sujets abordés.

La réunion a débuté à 18h30 et s'est terminée à 20h10.

Présentation du projet et des résultats des études environnementales et paysagère

Le support de présentation utilisé lors de cette réunion est joint à ce compte rendu.

La présentation du projet s'est appuyée sur un rappel :

- du cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le projet éolien de Sens-de-Bretagne (loi de transition énergétique, objectifs nationaux et régionaux...);
- de l'environnement technique également (critères d'élaboration d'un projet éolien, enjeux, études et expertises nécessaires);
- de la zone d'implantation potentielle (ZIP) et ses caractéristiques, ainsi que l'historique de développement du projet.

Suite à ces éléments, les principaux résultats des études ont été détaillés. Il a été précisé par la cheffe de projet que les éléments présentés et les qualificatifs utilisés étaient ceux des experts indépendants mandatés pour la réalisation de chacune des études.

L'étude environnementale a permis de souligner une grande diversité d'habitats, un contexte écologique à enjeu modéré, l'absence de zonage de protection au sein de la ZIP.

Les enjeux habitats et flore sont évalués à « faible », celui de la faune terrestre sur le site est « faible à modéré ». Pour l'avifaune, 5 espèces hivernantes sont identifiées sur site avec un enjeu modéré et des effectifs faibles. 6 espèces de nicheurs ont également été identifiées, également avec un enjeu modéré. Pour les migrateurs, une seule espèce a enjeu fort (martinet noir) et 4 espèces à enjeu modéré.

Les enjeux se situent donc sur les espèces de milieux semi-ouverts et fermés. Les axes de migration sont identifiés en nord-est / sud-ouest. L'étude montre une diversité spécifique moyenne concernant les hivernants et les migrateurs et forte pour les nicheurs.

Enfin, pour les chiroptères, la zone est très attractive en termes de territoire de chasse et de potentialités de gîtes. 18 espèces ont été identifiées avec un niveau d'activité global élevé au sol. L'effet lisière créé par les haies est plus ou moins marqué. Cette caractérisation résulte d'un protocole spécifique d'étude dédié mis en place par le bureau d'étude. Seules 8 espèces ressortent comme vulnérables vis-à-vis de l'éolien, ce qui nécessitera des mesures spécifiques dans la conception du parc (bridage notamment).

L'étude paysagère fait état de sensibilités majoritairement nulles à faibles pour les monuments historiques. Plus spécifiquement pour les sites patrimoniaux remarquables de

Bazouges-la-Pérouse et Combourg, la sensibilité est évaluée à faible ou modérée selon les secteurs. Les châteaux de la Ballue et de Combourg présentent une sensibilité modérée.

Les abords proches de la ZIP se caractérisent par des secteurs bocagers qui cloisonnent les perceptions. Les secteurs du Coteau de Bazouges-la-Pérouse, du Coteau du Couesnon et des lignes de crêtes présentent une certaine sensibilité du fait de leur position en balcon.

Un enjeu de cohérence sur les points de vue lointain est relevé compte tenu de la proximité de la ZIP avec le parc accordé à Marcillé-Raoul.

Les préconisations portent sur une démarche visant à privilégier une ligne dans le même axe que le parc de Marcillé-Raoul, tout en gardant un recul par rapport aux hameaux les plus sensibles au sud de la ZIP.

Synthèse du temps d'échange

- M. Fougé, maire de Feins, interroge sur l'accès aux études.
 - *Voltalia : toutes les études seront accessibles à l'enquête publique afin que chacun puisse s'exprimer et se positionner sur le projet.*
- Un riverain du hameau des Archères, indique que la liste avifaune mériterait d'être complétée sur les échassiers (type hérons).
 - *Voltalia : une partie seulement de l'étude est présentée. Dans son intégralité, elle fait plus de 400 pages, toutes les espèces ont bien été répertoriées.*
- Ce même riverain souhaite savoir si une carte des sensibilités environnementales avec l'implantation pressentie sera disponible.
 - *Voltalia : les enjeux locaux seront précisés pour chacune des éoliennes lors de la présentation des variantes. A ce jour, nous ne disposons pas d'une représentation cartographique couplant les 2 données.*
- Il souligne également que l'étude paysagère préconise une intégration en ligne, or l'implantation pressentie ne semble pas suivre cette recommandation. Il souhaite en connaître les raisons.
 - *Voltalia : l'implantation qui est proposée résulte du compromis de l'ensemble des enjeux environnementaux, paysagers, humains, et de distance aux habitations... Aussi, certaines recommandations ont du être prioritaires dans le choix de l'implantation.*
- M. Dumilieu, élu à Sens-de-Bretagne, adjoint à l'urbanisme et l'environnement souhaite savoir sous combien de temps avant l'enquête publique les études seront disponibles. Le délai sera-t-il de 30 jours légaux ou plus ?

- M. Fougé, maire de Feins interroge sur les raisons faisant que les études ne peuvent être diffusées dès à présent.
 - *Voltalia : l'intégralité des études sera présentée à l'enquête publique. Elles ne seront complètes qu'à l'issue de la phase d'instruction, laquelle se termine par l'enquête publique. Aussi, il n'est pas possible de diffuser les études trop en amont de cette phase d'enquête puisqu'elles restent soumises aux éventuelles demandes de compléments en provenance des services de l'Etat.*
- M. Dumilieu souligne également que pour les chauves-souris, 2 espèces sont en liste rouge, que le Triton « Albestre » [sic, Alpestre] fait l'objet d'une protection élevée.
 - *Voltalia : les espèces vulnérables ont bien été identifiées et un plan de gestion du parc sera défini en fonction, notamment par des actions de bridage ou d'arrêt sur les machines concernées lors des périodes d'activité des chiroptères.*
- La représentante de l'association APSE, s'interroge sur la prise en compte des effets cumulés des autres projets de parcs (Marcillé-Raoul et Saint-Rémy-du-Plain).
- M. Boulmer, maire de Marcillé-Raoul, souhaite savoir si l'étude paysagère, les aspects mitigation avec les parcs envisagés à Saint-Rémy-du-Plain, Marcillé-Raoul, Dingé ou réalisés comme à Noyal [ndlr : Noyal-sous-Bazouges et Bazouges-la-Pérouse] et Tréméheuc ont été étudiés au sens des impacts humains.
 - *Voltalia : les études prennent en compte tous les parcs existants dans l'aire d'étude paysagère, ainsi, celui de Marcillé-Raoul qui est en instruction. Cependant, celui de Saint-Rémy-du-Plain, encore en développement et sans implantation connue n'a pu être intégré car trop incertain à ce jour.*
- Un riverain, souhaite savoir si des études sur l'aspect sanitaire des riverains sont prévues.
 - *Voltalia : l'étude acoustique a bien été réalisée, comme les autres, les résultats seront pleinement disponibles lors de l'enquête publique.*

Présentation des variantes et de l'implantation retenue. Illustrations avec photomontages.

Au total, 3 variantes ont été étudiées. Le support de présentation comporte les cartes d'implantation de ces variantes.

La **variante 1**, dite de « **maximisation de la production électrique** », comporte 6 éoliennes. Toutefois, elle ne répond pas aux enjeux environnementaux sur 4 éoliennes, proches des boisements et avec des survols, ce qui serait très impactant pour l'avifaune notamment. De plus cette variante présente une implantation au sein d'habitats à enjeux forts. Et 2 éoliennes seraient à la distance minimale de 500 mètres des habitations. Enfin,

cette implantation à 6 éoliennes se caractérise également par des incohérentes paysagères et des limites techniques avec un espacement entre éoliennes parfois trop restreint (inter-distance entre éoliennes irrégulière).

La **variante 2, dite d' « éloignement des secteurs boisés »**, comporte 5 éoliennes et se caractérise par un retrait des zones boisées à enjeux, principalement au nord de la ZIP, laquelle se situe en limite de zonage de protection. Néanmoins, les 2 éoliennes prévues au nord de la ZIP demeurent proches de secteurs défavorables, notamment par la présence de zones humides. La distance minimale aux habitations trop faible caractérise l'implantation de 2 éoliennes, proches du hameau de Montillouse. A nouveau, cette implantation présente une inter-distance entre éoliennes difficilement compatible avec les enjeux paysagers et techniques.

La **variante 3, variante retenue**, constitue le meilleur compromis au regard des enjeux environnementaux, patrimoniaux et humains. Elle se compose de 4 éoliennes, chacune située dans une zone à enjeu faible à modéré, voire faible ou favorable notamment pour celles du nord et du sud. Au nord du bois de Soubon, l'espacement aux boisements est ainsi entre 150 à 200 mètres, recommandation faite pour limiter l'impact sur les chiroptères. Cette variante permet également d'atteindre la plus grande distance possible vis-à-vis des habitations (de 560 à 700 mètres), que ce soit coté Feins (Les Brosses de Poscé par exemple), coté Sens-de-Bretagne (Les Archères) ou coté Marcillé-Raoul.

Les éoliennes situées au sud du bois présentent également le meilleur équilibre entre la distance au hameau de Montillouse (560 mètres) et les zones à enjeux environnementaux (évite le suvol de bois, implantation à distance des zones humides). Cette implantation à 4 machines permet une meilleure intégration dans le paysage avec 2 éoliennes de part et d'autres du bois de Soubon, tout en gardant une inter-distance régulière entre les machines (environ 500 mètres) garantissant ainsi des couloirs de vols significatifs pour l'avifaune.

Un point de vigilance reste à approfondir du fait d'une éolienne située en zone à enjeux faune et flore faibles à modérés. Des mesures seront à définir dans le cadre de la démarche ERC (éviter, réduire, compenser), par exemple au travers d'un soutien au replantage de haies à proximité visant à recréer des écosystèmes intéressants pour les espèces et les habitats.

Suite à cette présentation des 3 variantes, plusieurs photomontages sont partagés. Moïra Andreu indique qu'en tout 54 photomontages ont été réalisés. 15 ont été faits dans un rayon de 5 kms autour de la ZIP. Seule une partie sera présentée lors de cette réunion, il s'agira de 8 photomontages depuis des points de vue sensibles et significatifs :

1. Hameau riverain proche de la Lande Amaury (Feins) (éolienne la plus proche : 1,5 km)

2. Bourg de Sens-de-Bretagne, sortie Ouest en direction de Feins (éolienne la plus proche : 3,2 km)
3. Hameau au sud de Saint-Rémy-du-Plain (éolienne la plus proche : 2,7 km)
4. Hameau au sud de Marcillé-Raoul (Hameau de la Grande Maison) (éolienne la plus proche : 1,1 km)
5. Hameaux de Poscé et La Pommeraie (Feins) (éolienne la plus proche : 1,3 km)
6. La Touche Ronde (Sens-de-Bretagne) (éolienne la plus proche : 1,1 km)
7. Montillouse (Sens-de-Bretagne) (éolienne la plus proche : 0,56 km)
8. Les Archères (Sens-de-Bretagne) (éolienne la plus proche : 0,83 km)

Les photomontages ont tous été réalisés à feuilles tombées (hiver), ce qui maximise la visibilité.

Des photomontages comparatifs des 3 variantes sont d'abord projetés pour les sites 1 et 2. Sur cette base comparative Moïra Andreu explique les motifs ayant conduit à privilégier, du point de vue paysager, la variante retenue.

Pour les lieux 3 à 8, seuls les photomontages de la variante retenue sont alors présentés.

Suite à ces éléments, plusieurs mesures envisagées sont détaillées, résultant de la démarche « éviter, réduire, compenser » :

L'évitement se traduit principalement par le choix d'implantation des 4 éoliennes, meilleur compromis identifié au regard des enjeux.

La réduction des impacts pourra se traduire au niveau des enjeux environnementaux par une adaptation de la période de travaux, la définition d'un plan de bridage, une absence d'éclairage (hors balisage obligatoire), la minéralisation des plateformes, la prévention contre la dissémination des espèces exotiques envahissantes, l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires, ou encore le retrait de 3 mètres des chemins d'accès par rapport aux haies.

Pour les impacts paysagers, une bourse aux arbres sera envisagée pour l'ensemble des habitations dans un rayon d'1 km. Cette démarche permettra à celles et ceux qui le souhaitent de bénéficier de la plantation d'arbres d'une hauteur significative afin de réduire la covisibilité. Des actions de plantation, de renforcement et de densification des haies seront également mises en œuvre.

Des mesures de suivi de la mortalité (avifaune et chiroptères) seront menées, notamment en ce qui concerne l'activité à hauteur de nacelle (suivi obligatoire). Des actions seront définies pour l'avifaune nicheuse, ainsi que pour le maintien en état de conservation des habitats naturels et de la flore.

Pour les actions d'accompagnement, un écologue sera mobilisé en amont et pendant les phases sensibles du chantier puis après chantier.

De plus, la création de bandes enherbées en bordure de chemin, le financement d'actions en faveur des chiroptères auprès des associations, la mise en place d'ilots de vieillissement au sein des boisements, l'installation de nichoirs à chiroptères et à oiseaux, la mise en place d'un Plan Général de Coordination Environnementale constituent également des mesures possibles qui seront étudiées.

Enfin, la présentation se termine par un aperçu du calendrier prévisionnel. Le résumé non technique de l'étude d'impact sera transmis aux municipalités en juillet / août. Le dossier de demande d'autorisation environnementale sera déposé courant août / début septembre. Viendra ensuite la phase d'instruction, dont les délais sont variables. A ce stade, l'enquête publique n'est pas envisagée avant l'été 2022, l'autorisation en 2023 et la construction éventuelle en 2025.

Synthèse du temps d'échange

Cette 2nde partie de présentation a suscité de nombreuses réactions. La majorité des questions et sujets a pu être traitée dans le temps d'échange. Les questions non traitées font l'objet de réponses thématiques à la fin de ce compte-rendu.

- Une riveraine apprécierait de connaître les numéros de parcelles cadastrales où seraient implantées les éoliennes.
 - *Voltalia : nous ne pouvons pas communiquer ces éléments à ce stade du projet, d'autant plus que celles-ci seraient caduques si l'implantation venait à évoluer lors de la phase d'instruction par les services de l'Etat.*
- Plusieurs questions ont été exprimées sur les conditions techniques de prise de vue des photomontages, le choix des sites ou encore la possibilité d'avoir des photomontages depuis les terrains privés.
 - *Voltalia : Nous rappelons qu'un ensemble de 54 photomontages a été réalisé par le bureau d'étude paysager depuis des points de vue significatifs et sensibles dans un rayon de 20 km autour de la ZIP : bourgs fréquentés, hameaux les plus proches, monuments historiques, coteaux dégagés... La densité des prises de vues doit ainsi permettre à chacun de se faire une idée de l'aperçu du parc, de son intégration paysagère et de ses impacts. [Une carte de localisation de l'ensemble des photomontages est projetée]. Sur l'aspect technique, la focale utilisée est de 50 mm, permettant de recréer la vue humaine. Pour un même point de vue, plusieurs photos sont prises, puis ensuite assemblées sous forme de panoramas sur lesquels sont projetés les*

implantations potentielles des éoliennes, en respectant les effets d'échelle afin d'assurer la simulation la plus précise possible.

- Plusieurs participants interrogent sur la réalisation d'une étude stroboscopique.
 - *Voltalia : cette étude sur les ombres portées du projet de parc est réalisée et sera intégrée à l'étude complète. A ce jour, nous ne disposons toutefois pas des résultats.*
- Un riverain, constate que le dépôt du dossier en préfecture se fera alors que les études ne sont pas finalisées. Le Conseil municipal de Sens-de-Bretagne ayant donné 2 jours plus tôt un avis défavorable au projet, il souhaite savoir si le dossier sera repris avant le dépôt en préfecture.
 - *Voltalia : les études sont en cours de finalisation, nous sommes sur le travail des mesures de compensation. Nous avons bien pris connaissance du dernier avis du Conseil municipal de Sens-de-Bretagne. Toutefois, nous estimons nos études suffisamment abouties pour pouvoir présenter le dossier à l'instruction. Celle-ci prendra en compte l'ensemble des avis émis par le Conseil municipal depuis 2018, ainsi que celui qui sera donné lors de l'enquête publique. Les services instructeurs de la préfecture analyseront l'ensemble de ces éléments lors de leur décision sur ce projet.*
- Il poursuit en projetant le cas où le parc serait autorisé pour une exploitation de 60 ans (durée indiquée dans les baux), et s'interroge sur les actions de suivi qui seraient mises en place pour éviter de judiciaireiser tous les échanges entre parties prenantes et exploitants.
 - *Voltalia : il est précisé que les durées d'exploitation des parcs éoliens est de l'ordre de 20 ans. Les baux sont signés pour une durée de 30 ans, renouvelable une fois, notamment en cas de repowering du parc (rénovation). Cependant, cette action de renouvellement n'est absolument pas obligatoire. Le suivi de l'exploitation sera assuré par des écologues et un suivi réglementaire aura lieu dès l'année de la mise en service, puis à intervalle régulier (tous les 2, 5 ou 10 ans selon les typologies de suivis).*
- Un autre riverain, s'étonne du positionnement d'une éolienne (E2) proche d'une zone « rouge ». Il souhaite connaître les motifs de cette implantation, qui aurait pu être décalée à son sens.
 - *Voltalia : cette éolienne est effectivement proche d'une zone à enjeu fort. Toutefois, il n'y aura pas de survol de cette zone. Elle sera seulement frolée. Si cette éolienne était décalée, elle se serait trouvée au sein d'une zone humide à l'Ouest (rédhibitoire) et trop proche des habitations à l'Est. Le positionnement*

de cette éolienne est l'exemple du compromis recherché en fonction de l'ensemble des enjeux présents.

- Il poursuit avec l'éventualité que le projet de Saint-Rémy-du-Plain soit déposé demain. Il souhaite savoir si cela serait de nature à remettre en cause le calendrier et la finalisation des études ?
 - *Voltaia : A ce jour, notre dossier est trop avancé pour être modifié in extremis. En revanche, lors de l'instruction du dossier, la préfecture, si elle l'estime nécessaire, pourra nous demander la réalisation d'études complémentaires afin de prendre en compte les impacts cumulés avec le projet de Saint-Rémy-du-Plain. Ainsi, elle n'instruira notre dossier que lorsque ces éléments auront été produits.*
- Le même riverain revient sur les photomontages, en jugeant les points de prises de vues discutables et dommageables, car certains endroits ne sont pas les plus significatifs pour les riverains. Il aurait été souhaitable d'associer les riverains au choix des emplacements de prises de vue. Par leur expertise de leurs lieux de vie, ils auraient pu contribuer à cette étude paysagère. De plus, concernant les prises de vue depuis les propriétés privées, il comprend le besoin de chacun d'avoir cette simulation afin de mieux appréhender le projet dans leur environnement proche. Aussi, il propose que soit mis en place des ballons sondes, durant quelques heures, à hauteur de mat et de bout de pale afin que chacun puisse se rendre compte de l'impact paysager.
 - *Voltaia : Ce sont les paysagistes professionnels qui déterminent les sites de prise de vue, Voltaia ne participe pas directement à ces choix. Nous comprenons toutefois la remarque formulée. Concernant la proposition de réalisation d'une simulation avec ballons sondes, nous en prenons note et la soumettrons à notre bureau d'études. Si cette proposition nous est nouvelle, nous ne l'écartons pas et allons en étudier la faisabilité. En complément, nous tenons à préciser qu'un mat de mesure du vent est actuellement présent au sein de la ZIP, il permet d'avoir une première approche visuelle de la hauteur de 100 mètres, laquelle pourrait être celle de la nacelle des éoliennes.*
- Il conclut enfin sur l'aspect acoustique, en référence au parc de Bazouges-la-Préousse, et le fait qu'il y ait dans la 1^{ère} année de fonctionnement des études pour affiner le plan de fonctionnement lorsqu'il y a non-conformité acoustique. Il s'interroge sur la méthode et les raisons faisant que la mise en fonctionnement ne débute pas par bridage fort des éoliennes lors de la mise en service, lequel serait ensuite progressivement assoupli en fonction de la marge entre le fonctionnement et les limites réglementaires. S'il comprend l'intérêt économique de l'exploitant du parc de produire aux limites maximales autorisées, il souligne que les riverains subissent les

effets acoustiques lorsque le plan de bridage initial n'est pas suffisant et qu'il nécessite d'être étudié de nouveau, ce qui prend parfois un délai assez long.

- *Voltaia : Sans connaître les détails du parc de Bazouges-la-Pérouse, nous savons qu'il a été mis en service récemment, qu'il est situé à une dizaine de kilomètres de Sens-de-Bretagne et qu'il est constitué de 4 machines de 180 mètres en bout de pale. Nous rappelons ici que celles prévues pour Sens-de-Bretagne sont limitées à 150 mètres, du fait du plafond aérien. Selon les informations qui nous ont été rapportées, il y aurait des émergences sonores dépassant les limites réglementaires. Nous ne connaissons pas le dossier, mais il est possible qu'une étude de réception acoustique soit en cours afin de s'assurer que le fonctionnement soit réglementaire et de procéder à une adaptation du plan de bidage si nécessaire. La méthodologie proposée par M. Bisson est celle que notre bureau d'étude applique.*
- M. Dumilieu, élu à Sens-de-Bretagne, adjoint à l'urbanisme et l'environnement souhaite rappeler l'avis défavorable du Conseil municipal de Sens-de-Bretagne pris lors de la réunion du Conseil du mardi 6 juin.
 - *Voltaia : Le positionnement du Conseil municipal a effectivement évolué depuis 2018. Il était favorable à l'unanimité en 2018 pour le lancement des études ainsi que début 2020 pour la poursuite des études et les conventions d'utilisation des chemins communaux. En février 2021, suite à l'évolution du projet, l'avis du Conseil exprimé était plus mitigé tout en restant favorable (7 pour, 6 contre, 6 neutre). La dernière délibération est certes défavorable mais demeure mitigée (11 contre, 9 pour, 1 neutre). Cette évolution du positionnement du Conseil montre que le sujet suscite débat en interne, raison pour laquelle nous avons renforcé depuis février 2021 nos actions de concertation et d'information auprès de l'ensemble de la population, en partageant toutes les éléments orientant la définition du projet que nous présentons ce soir.*
- La représentante de l'association APSE, souhaite vivement, compte tenu des questions exprimées lors de cette réunion et des résultats du Conseil municipal de Sens-de-Bretagne, qu'une concertation des riverains des communes concernées ait lieu lors des études et échanges.
- M. Dumilieu, élu à Sens-de-Bretagne, adjoint à l'urbanisme et l'environnement, souligne que le dépôt du dossier au cœur de l'été n'est pas propice à ce que les élus et les parties prenantes puissent en prendre facilement connaissance
 - *Voltaia : nous rappelons que le dépôt du dossier auprès des services de l'Etat n'est pas le moment où l'ensemble des données seront publiées. L'étude ne sera complète et publique que lorsque les services instructeurs l'auront acté,*

c'est-à-dire en amont de l'enquête publique. Aussi, au dépôt du dossier, aucun avis spécifique des communes n'est sollicité. Cela le sera à l'enquête publique. Au dépôt du dossier, les services instructeurs disposent de 3 mois pour adresser au porteur de projet une demande de compléments. Le porteur de projet aura plusieurs mois pour apporter les éléments attendus (durée déterminée en fonction du type de compléments demandés). Ainsi, le dossier complet sur lequel la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale se prononcera avant l'enquête publique ne peut-être abouti que dans 6 à 12 mois.

Conclusion de la réunion et prochaines étapes

Moïra Andreu indique qu'un site internet dédié au projet sera mis en ligne dès la semaine suivante. L'adresse sera diffusée via une lettre d'information distribuée sur les communes de Sens-de-Bretagne, Feins, Marcillé-Raoul et Saint-Rémy-du-Plain.

Ce site permettra d'accéder à toutes les informations sur le projet et ses actualités.

Le développement du projet se poursuit avec les réflexions sur les mesures possibles d'accompagnement. Elles seront partagées et discutées avec toutes les parties prenantes.

Enfin, nous maintenons notre démarche de concertation et d'information auprès de toutes les parties prenantes.

Réponses aux questions n'ayant pu être abordées lors de la réunion

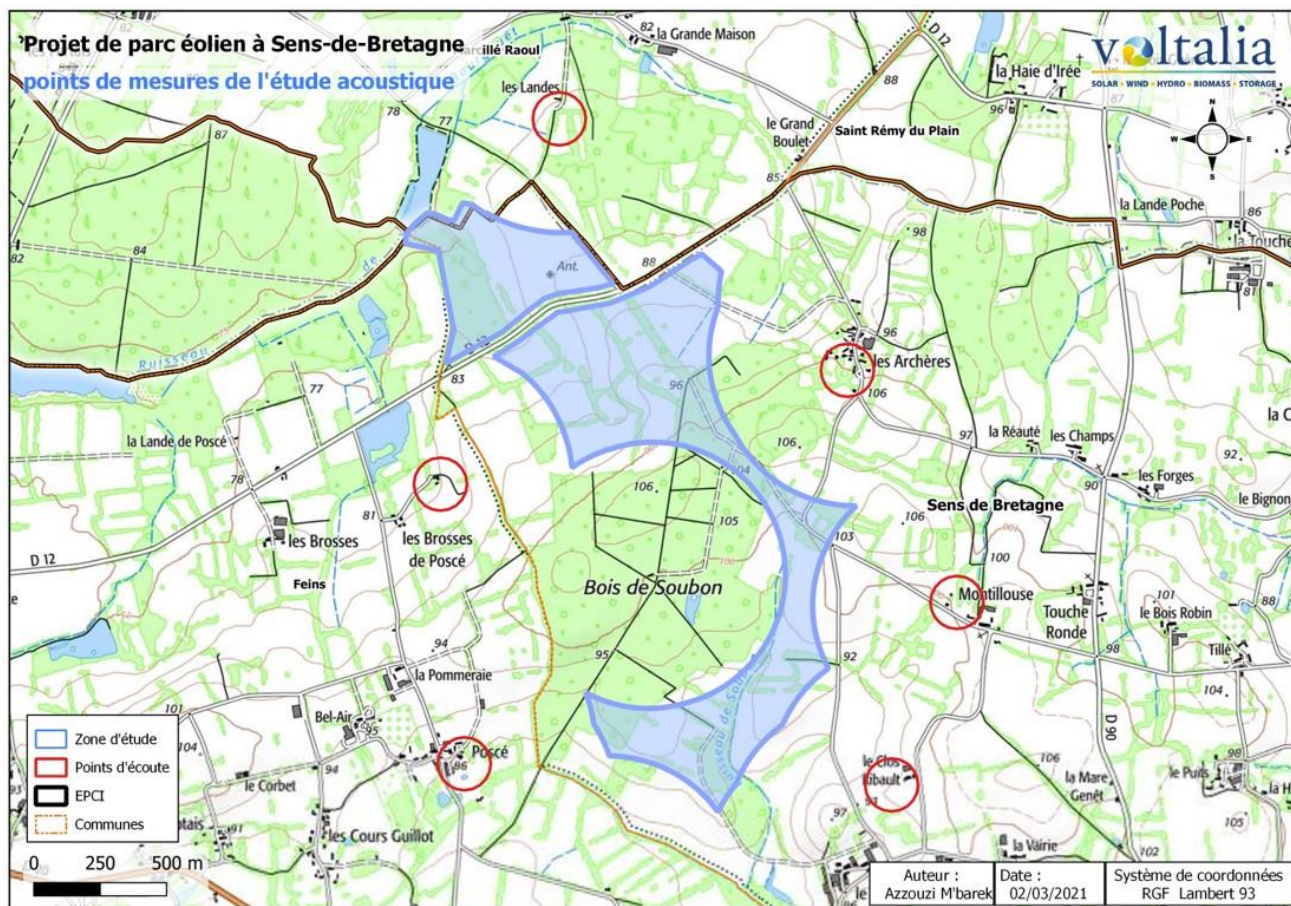
Caractéristiques du parc

- M. Boulmer, maire de Marcillé-Raoul s'interroge sur le modèle de machine envisagée pour le parc éolien et souhaite savoir si ce modèle est déjà en fonctionnement sur un parc.
 - *Volitalia : le marché des modèles d'éoliennes est en évolution constante. Compte tenu de la durée qui nous sépare de la phase de construction envisagée, nous ne pouvons pas à ce jour confirmer avec certitude le modèle exact qui sera retenu, ni indiquer précisément sur quel parc existant il serait déjà installé. Le site que nous étudions à Sens-de-Bretagne a comme caractéristique aérienne un plafond à 150 mètres que nous ne pouvons dépasser. Toutes les études ont été menées sur la base des modèles de machines actuellement disponibles pour cette configuration (Nordex-Acciona, Siemens-Gamesa notamment). Cela permet, en phase d'étude, d'affiner les expertises au regard des caractéristiques des machines possibles.*

- Une riveraine présente lors de la présentation au Conseil municipal indique qu'il a été annoncé que l'éolienne E3 serait régulièrement bridée. Compte tenu de ces contraintes, elle s'interroge sur l'intérêt de la maintenir.
 - Réponse Voltaia : effectivement, cette éolienne serait potentiellement celle sur laquelle s'exercerait le plus de contraintes en fonction des diverses conditions liées à l'environnement (puissance du vent, température...). Aussi, son plan d'exploitation nécessitera un bridage fréquent. Cependant, la production d'électricité qu'elle générerait malgré ces contraintes nous apparaît comme justifiant son maintien dans le projet de parc.

Etude acoustique

- Un riverain souhaite savoir si les résultats de l'étude acoustique sont disponibles, mais également connaître les points de mesures qui ont été retenus pour cette étude.
 - Réponse Voltaia : l'étude acoustique est en effet finalisée. Elle sera intégrée à l'étude d'impact remise aux services instructeurs. Comme les autres études, elle sera publique lorsqu'elle sera définitive, c'est-à-dire lorsque les services instructeurs auront émis une demande de compléments et/ou établi la complétude du dossier. Nous précisons qu'un plan d'exploitation prévisionnel en fonction des résultats de l'étude acoustique établi par le bureau d'étude sera intégré au dossier de demande d'autorisation environnementale.
 - Afin de respecter le temps imparti lors de la visioconférence, nous n'avons pas pu présenter dans le détail chaque étude et leurs résultats. Aussi, nous avons privilégié la présentation des études environnementale et paysagère. Néanmoins, l'étude acoustique a bien été menée et les résultats compilés. Le bureau d'études indépendant et spécialisé dans les études acoustiques a déterminé les points de mesure de bruit résiduel en fonction de leurs expositions sonores vis-à-vis des éoliennes, des conditions météorologiques ainsi que des secteurs géographiques. Ces points ont été définis pour être représentatifs de l'ambiance sonore de chaque secteur, leurs emplacements ont également été déterminés afin de limiter les risques de perturbations pouvant être directement créées par le vent sur les capteurs des microphones. La carte ci-dessous présente la localisation de ces points de mesure.



Géobiologie et suivi sanitaire

- Plusieurs riverains interrogent sur la réalisation d'études de résonances et d'un suivi sanitaire des habitants.
 - Réponse Voltalia : Sur ces sujets généraux, nous ne pouvons à ce jour prendre d'engagements au-delà de la réglementation en vigueur. Si la législation venait à évoluer, nous l'appliquerions.
- Les mêmes riverains demandent si une étude géobiologique pour l'impact sur les animaux (vaches, chevaux) et les humains sera réalisée.
 - Réponse Voltalia : conformément aux échanges que nous avons eus avec les personnes rencontrées lors des permanences du mois d'avril, et complétés lors du conseil municipal du 6 juillet 2021, nous sommes favorables à la réalisation d'une étude géobiologique. La date de réalisation de celle-ci n'est pas encore déterminée, mais lors du conseil municipal du 6 juillet 2021, il a été demandé a

ce qu'elle soit réalisée avant l'autorisation du dossier. Aussi, nous nous attacherons à respecter cette demande.

Mesures de compensation

- La représentante de l'APSE souhaite connaître précisément quelles seront les mesures de compensation prévues et où elles seront décrites. Un riverain complète en demandant si les riverains seront associés à ces actions.
 - *Réponse Voltafia : la principale mesure envisagée à ce stade concerne la replantation de haies au facteur 3. Ces mesures et leurs coûts seront décrites dans le dossier de demande d'autorisation environnementale (étude d'impact). Pour rappel, dans le cadre de la démarche ERC, les mesures de compensation viendront accompagner différentes mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement. C'est l'ensemble de ces mesures qui permettra d'assurer la maîtrise d'un projet aux plus faibles impacts résiduels possibles.*
 - *Au cours de nos prochaines actions de concertation et d'information, nous prévoyons d'apporter plus de précisions sur ces différentes mesures et actions que nous proposerons de mettre en place. Les acteurs du territoire, et notamment les riverains, pourront être associés à la mise en place de certaines de ces mesures. Nous pouvons d'ores et déjà évoquer le cas de la bourse aux arbres que nous souhaitons proposer dans un rayon d'un kilomètre autour de la zone de projet.*
- Un autre riverain souhaite savoir si des mesures d'évitement ou d'accompagnement sont également prévu à destination des humains.
 - *Réponse Voltafia : concernant les mesures d'évitement, nous soulignons que l'implantation retenue est en elle-même une mesure d'évitement du fait que nous réduisons le nombre de machines de 6 à 4, ce qui permet notamment d'éviter la visibilité de 2 éoliennes supplémentaires tout en offrant la possibilité d'éloigner le plus possible des habitations (de 560 à 700 mètres) les 4 éoliennes.*
 - *Concernant les mesures de réduction, tout d'abord au niveau paysager, les hameaux situés à proximité du site et présentant une ouverture visuelle en direction du parc pourront faire l'objet d'une mesure de plantation participant au renforcement de la maille végétale. Ces plantations seront proposées aux propriétaires vivant dans un rayon d'un kilomètre d'une éolienne du projet. En priorité seront ciblés les hameaux pour lesquels une incidence forte à modérée à été évaluée par le bureau d'études compétent. De plus, ces mesures pourront être ajustées au cas par cas par la proposition d'une « bourse aux arbres » permettant la plantation de masques visuels supplémentaires afin de limiter la*

vision depuis certain jardins et habitations sur le parc. Afin de prévoir le temps de pousse des arbres-tiges (environ 10 ans avant d'arriver à maturité) et limiter immédiatement la visibilité, les sujets arborés feront entre 4 et 5 mètres lors de la plantation. Une strate arbustive à la croissance rapide pourra être proposée en complément en fonction du contexte végétal concret. Le bureau d'étude paysagère Résonance précise dans son étude qu'une « haie pourra avoir un effet occultant dès les premières années. En effet, un arbuste de 2 ou 3 m peut très masquer une éolienne de 150 m, dès lors que celui-ci est au premier plan ». L'expert paysager a par ailleurs proposé des localisations concernant les plantations pour limiter les perceptions depuis les espaces riverains. Si elles sont autorisées par les services instructeurs, ces propositions pourront ensuite être ajustées sur le terrain avec les habitants et habitantes concernés.

- Ensuite, au niveau acoustique, le bureau d'études expert indépendant Delhom a défini un plan de bridage sonore des éoliennes pour chaque catégorie de vent (vitesse et orientation) qui permet de respecter la réglementation en termes d'émergence et de niveaux de bruit ambiant. Le plan de bridage acoustique que les services instructeurs valideront à l'issue de l'instruction et qui sera repris, le cas échéant, dans l'autorisation délivrée par le Préfet, sera mis en place dès la construction du parc. Comme pour tous nos parcs, nous réaliserons ensuite une étude de réception acoustique (en été et en hiver) pour vérifier que le fonctionnement du parc est conforme à la réglementation. Si des dépassements de seuils réglementaires étaient constatés, nous ajusterions le bridage et mettrions en place les actions correctives nécessaires pour respecter les seuils, puis nous réaliserions une seconde étude de réception acoustique pour vérifier l'ajustement du bridage. Nous sommes ensuite engagés auprès de la DREAL à maintenir le respect du plan de bridage opérationnel toute la durée d'exploitation du parc. La DREAL exerçant également un contrôle sur nos résultats et le plan de bridage mis en œuvre. (Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la [page dédiée à l'étude acoustique du site internet](#))
- Enfin, concernant les mesures d'accompagnement, les mesures mises en place au titre de l'évitement et de la réduction ont pour objectif de limiter voire de rendre inutiles les mesures de compensation. Celles-ci résultent de notre volonté de prendre part au développement du territoire. Nous pourrions pour cela proposer de participer financièrement au projet actuellement en cours et porté par la communauté de communes sur l'étang du Boulet. Celui-ci visant à la valorisation des énergies renouvelables sur le territoire. D'autres mesures pourraient être envisagées, toujours dans notre objectif de nous impliquer dans

le développement local. A cette fin, nous resterons à l'écoute des potentielles demandes qu'exprimeraient les parties prenantes lors de l'exploitation du parc.

Raccordement au réseau

- Une riveraine interroge sur le tracé prévu pour le raccordement au réseau.
 - *Réponse Voltalia : le tracé définitif relève du gestionnaire de réseau, lequel l'établira à la suite de l'autorisation du parc. A ce jour, il n'est donc pas possible d'avancer des éléments sur ce sujet, hormis que nous estimons le raccordement possible sur le poste de Combourg. Nous précisons également que l'ensemble des câbles de raccordement entre les éoliennes et jusqu'au point de raccordement seront intégralement enterrés le long des routes et voiries.*